

## dissertation influence de la doctrine sur la jurisprudence.

Par **Papaye**, le **23/10/2008** à **23:59**

bonjour,

je suis nouvelle sur ce site donc je sais pas si c'est bien ici que je dois poser mon problème enfin bref ^^

voilà je suis en première année de droit et j'ai une dissertation à faire sur " l'influence de la doctrine sur la jurisprudence" pour mardi prochain, et j'avoue que j'ai du mal à trouver un problématique car le sujet est un peu " fermé" et du coup je n'arrive pas du tout à établir un plan étant donné que c'est aussi ma toute première dissertation.

donc si vous pouviez me donner des pistes, quelques idées ce serait gentil merci beaucoup d'avance. Image not found or type unknown

Par **pipou**, le **24/10/2008** à **06:46**

salut !

Avant qu'on ne te donne des pistes pour t'aider à faire ta dissert, il faudrait tout de même que tu nous donnes une problématique et un plan, qu'on puisse corriger en cas d'erreur, et te donner des conseils sur les erreurs que tu fais dans ton plan. Si on te donnait tout de suite des idées de réflexion, ce serait trop facile !

Allez, pioche un peu, essayes de trouver une idée de plan, et à partir de là on t'aidera !

Courage, Image not found or type unknown

Par **Thibault**, le **24/10/2008** à **10:53**

Ce n'est pas fermé, c'est juste que tu n'es pas familiarisé avec le droit, dans son sens le plus général.

Il faut d'abord rechercher la définition de ce qu'est la doctrine, puis, oui, de ce qu'est la jurisprudence. Les définitions aident toujours !

Souvent on te dira en cours des phrases du genre "la doctrine a vivement critiqué telle chose" etc. et alors tu verras que souvent cette même doctrine, par sa pression, a poussé le juge à des revirements de jurisprudence.

A partir de là, tu peux mieux te pencher sur ton sujet, et développer une réflexion. Image not found or type unknown

Par **Papaye**, le 24/10/2008 à 16:07

coucou ,  
tout d'abord meçi beaucoup d'avoir répondu.  
alors j'avais déjà chercher les définitions donc j'ai trouver que :

la doctrine=

c'était "inventer le droit". l'ensemble des travaux des juristes prenant la forme de commentaire, de notes d'arrêt, de réflexions sur un point de droit, de rédaction d'ouvrages. que ça avait une influence sur le législateur et les tribunaux sans pour autant être une source du droit.

Que les arrêts des hautes juridictions, surtout les arrêts de principe, les conclusions des avocats généraux etc.. apportent énormément à la doctrine.

que la doctrine est source de principe qui seront repris par la jurisprudence ultérieurement compte tenu de leur pertinence.

qu'elle prend place à l'époque romaine avec les plaidoyers des jurisconsultes, leur avis formaient ce qu'on appelait, au sens romain du terme, la jurisprudence( le droit des prudents).

la jurisprudence=

c'est "dire le droit". ensemble des arrêts et des jugements rendent par les Cours et les Tribunaux pour la solution d'une situation juridique donnée.

avant ça désigné la science du droit.

que ça précise le droit écrit là où il ne l'est pas, l'adapter aux circonstances de faits, ou même remplacer les règles de droit inexistantes.

on trouve des règles de droit qui sont de véritables création jurisprudentielle et non transmises dans le droit écrit.

au sens restreint ça fait alusion au décision de principe que rendent les juridictions suprêmes.

Après sur l'influence de la doctrine sur la jurisprudence :

la doctrine peut entrainer des revirements de jurisprudence. Que le revirement peut se fair aussi seulement 50 ans plus tard par exemple.

qu'elle avait une influence sur le travail du juge qui doit rendre des décisions motivées.

quelle avait aussi de l'influence quand il n'avait pas de jurisprudence encore formé.

Et appart ça j'ai pas trouver grand chose. je me suis di alors que je pouvait peu être faire l'influence de la doctrine sur la jurisprudence avant et comment elle l'influencé maintenant. mais tout ce que j'ai trouvé ce que avant la doctrine c'était donc comme je l'ai di les plaidoyers des jurisconsultes et que leurs avis formaient la jurisprudence donc si à cette époque la doctrine c'est une " sorte" de jurisprudence , il y avait pas de jurisprudence non ? et dans ce cas il peut pas y avoir d'influence ? ça me pose vraiment un problème.

au nivo des problématique j'ai essayé d'en trouver plusieurs en commençant par la plus simple:

- de quelle manière la doctrine influence t-elle la jurisprudence ?
- les conséquence de l'influence de la doctrine sur la jurisprudence au fil du temps?
- l'influence de la doctrine sur la jurisprudence est-elle plus présente aujourd'hui que dans le passé ?
- l'évolution de la doctrine dans le temps et son influence sur le passé ?

Pour le plan :

je me suis dit donc que je pourrais montrer "l'évolution" le problème c'est que si encore pour la deuxième partie qui serait donc sur la doctrine et son influence aujourd'hui j'ai des idées par rapport à ce que j'ai trouvé pour une première partie j'en ai aucune.

:(

voilà et maintenant je sais plus Image not found or type unknown je trouve que toutes ces problématiques se ressemblent et j'arrive pas à savoir si je suis dans le sujet ou si je vais trop loin et du coup j'arrive pas du tout à faire un plan à organiser des idées logiques les unes à la suite des autres.

Alors quelques idées peut être ?

Merçi beaucoup encore.

Par **filousophie**, le **26/10/2008** à **15:37**

:roll: :(

Aidez nous svp Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **26/10/2008** à **16:55**

Bonjour,

N'oubliez pas que nous sommes des étudiants qui répondent bénévolement, nous sommes wink.

donc occupés par nos propres TD donc un peu de patience pour vos réponses Image not found or type unknown

Par **filousophie**, le **27/10/2008** à **00:02**

[color=white:c0fxoq1z].[/color:c0fxoq1z][color]

Par **mathou**, le **27/10/2008** à **00:26**

Bonsoir,

Concernant les documents :

:lol:

Sans vouloir paraître sèche ( comme les saucisses du même nom Image not found), même si Image not found quelques définitions ont été données voire des problématiques, ça ne répond pas au point numéro 7 de la Charte...

On ne peut pas vous aider tant que vous ne proposez pas vos pistes de [b:zdxvrtfs]réflexion[/b:zdxvrtfs].

D'autre part les membres bénévoles actifs et réguliers sont pour la majorité en vacances ou en période d'examens blancs. C'est pas très " sympa " de limite accuser les membres de ne

pas aider et ça ne donne pas envie d'aider du coup, vous ne trouvez pas ? Image not found or type unknown

Sur le sujet :

C'est un thème extrêmement traité en L1 et il existe une foule de documents dessus : manuels, annales corrigées, répertoires, ouvrages de philo du droit, mémoires, thèses... ou bien le moteur de recherche du forum qui répertorie les sujets similaires. Je ne croirais pas que vous attendiez uniquement les réponses du forum pour continuer alors qu'on est à un niveau universitaire.

L'important, c'est de chercher votre problématique, votre façon de traiter le sujet. Le plan découle de la problématique. Celle que vous proposez est peut-être trop large pour des étudiants de L1, ou pas assez réfléchie, ce qui explique qu'en l'état de vos recherches vous ne trouviez pas de quoi le remplir.

Donc soit il faut restreindre la problématique, soit faire davantage de recherches. Dans tous les cas, ce que Papaye a posté ne correspond qu'à la première phase du travail préalable de recherche. Tant qu'il n'y a pas d'éléments de réflexion, on ne peut pas vous guider.

Par **doui**, le **27/10/2008** à **02:00**

je te trouve un peu sévère mathou, le sujet est vraiment pas facile et je trouve qu'elle part vraiment dans la mauvaise direction (et c'est pour mardi ...). En première disserte, on devrait pas avoir à aller lire des thèses, ni même des articles de doctrine. Peut être que je me trompe, mais je pense que d'un point de vue L1, on attend des truc assez basiques, le même sujet en M2 ou pour un mémoire ce serait autre chose.

je remets le message que j'avais posté avant de voir le message de Mathou ...

euh t'es qui filousophie par rapport à Papaye ? Tu me parais bien mal placée pour requérir de l'aide dans la mesure où tu n'as fourni aucun élément de réflexion ... enfin bref tu n'es que la

partie visible de l'iceberg  
(de tous les gens qui "profitent" de juristudiant sans même poster).

Dans tous les cas, juristudiant n'a AUCUNE obligation de vous venir en aide, quand bien même vous auriez fourni tous les éléments nécessaires (point n°7 de la charte et compagnie). Si vous voulez de l'obligation de résultat, consultez votre tuteur/chargé de TD ou engagez un prof particulier ou encore vous vous débrouillez seul comme l'immense majorité des étudiants. On s'est tous (enfin beaucoup) pris des taules à nos premiers devoirs (voir même

après ). Ce n'est pas un drame de se foirer à sa première disserte ...

[quote:3v8pjxea]

Après sur l'influence de la doctrine sur la jurisprudence :  
la doctrine peut entraîner des revirements de jurisprudence. Que le revirement peut se faire aussi seulement 50 ans plus tard par exemple.

qu'elle avait une influence sur le travail du juge qui doit rendre des décisions motivées.  
quelle avait aussi de l'influence quand il n'avait pas de jurisprudence encore formée.

[/quote:3v8pjxea]

;) )

ça a l'air pas mal 

[quote:3v8pjxea]

Et appart ça j'ai pas trouver grand chose. je me suis dit alors que je pouvait peu être faire l'influence de la doctrine sur la jurisprudence avant et comment elle l'influencé maintenant. mais tout ce que j'ai trouvé ce que avant la doctrine c'était donc comme je l'ai dit les plaidoyers des jurisconsultes et que leurs avis formait la jurisprudence donc si à cette époque la doctrine c'est une " sorte" de jurisprudence , il y avait pas de jurisprudence non ? et dans ce cas il peut pas y avoir d'influence ? ça me pose vraiment un problème.

[/quote:3v8pjxea]

HS, évite les considérations historiques, ou en intro à la limite.

En gros ta question c'est comment on tartine une disserte à partir de pas grand chose ...

+ le problème des intitulés de sujet sous forme de question pour dégager une problématique,

mais ça c'est un mystère que je n'ai toujours pas résolu 

[quote:3v8pjxea]

- de quelle manière la doctrine influence t-elle la jurisprudence ?
- les conséquences de l'influence de la doctrine sur la jurisprudence au fil du temps?
- l'influence de la doctrine sur la jurisprudence est-elle plus présente aujourd'hui que dans le passé ?
- l'évolution de la doctrine dans le temps et son influence sur le passé ?

[/quote:3v8pjxea]

la première est de la paraphrase, les autres me semblent HS. Il me semble que c'est un sujet à traiter sous l'angle des sources de droit, sachant que la doctrine n'est pas censée être une source directe (ni la jurisprudence d'ailleurs).

Tu peux bricoler un truc du genre : "dans quelle mesure la doctrine, de part son influence sur la jurisprudence, constitue-t-elle une source indirecte de droit?"

:lol:

Bon après faut remplir un plan 

quelques pistes (en + de celles que tu as déjà données) :

Pourquoi la doctrine n'est pas une source directe de droit ?

Pourquoi ça peut être intéressant pour un magistrat d'aller voir ce que raconte un prof ou un avocat ?

Pourquoi parfois malgré une doctrine majoritaire ou unanime contre une décision, la jurisprudence ne réagit pas (ou met beaucoup de temps) ?

...

petit coup de baguette magique :

I [Cause] la jurisprudence est "perméable" à la doctrine

A. la doctrine est "spécialiste"

B. la jurisprudence est "évolutive"

II [conséquence] possibilité d' une influence "indirecte"

A. la doctrine peut inspirer la jurisprudence

B. la jurisprudence demeure indépendante

:P

Enfin bon c'est du vite fait hein  (avec des titres pas forcément académique, pour

que le contenu soit plus explicite), ce n'est qu' un [b:3v8pjxea]exemple[/b:3v8pjxea] de comment on peut sortir un plan en se posant quelques questions mais je ne les ais pas forcément toute posées ou pas les bonnes ...

Par **mathou**, le **27/10/2008** à **12:24**

:wink:

Pas de souci doui 

Je me suis demandée si filousophie était la binôme de papaye ou pas, du coup ma première

réaction a été comme la tienne.

Mais dans la mesure où nous sommes sollicités régulièrement en privé et où le sujet est traité sous des tas de formes y compris sur internet... deux up de rappel sans éléments de réflexion sur un sujet créé par un autre et sans précisions, ça me paraît pas très sympa pour l'auteur si elles ne se connaissent pas, ni pour les membres du forum qui en ce moment reçoivent pas mal de up de ce genre.

Pour le reste je suis d'accord avec toi - sauf pour la recherche de documents mais ça

n'étonnera personne 

**Par Papaye, le 27/10/2008 à 15:31**

bonjour ,  
merçi de vos réponses c'est très gentil j'auré bien aimé répondre a tous les numéros de la chartre mais étant donné que je savais pas du tout par où partir sa m'était impossible.  
après je tiens a m'excuser parceque je ne sais pas du tout qui est filousophie et je ne me serais pas permise d'insister pour de l'aide car je sais que c'est totalement volontaire et que tout le monde est occupé. Sinon je vous remerci beaucoup pour vos réponses et ayant tout de même effectuer d'autre recherche ( je ne comptais pas seulement sur vous lol) je vois maintenant a peu près ce que je vais faire ^^ . :)

je reviendrais poster mon plan, ma problématique etc.. plus tard ^^ 

Merçi  
bonne journée.

**Par x-ray, le 27/10/2008 à 18:33**

Sans apporter grand chose au débat, je te conseille de soigner ton orthographe, Papaye... C'est fatiguant à lire, et ça te donne de mauvaises habitudes de rédaction. Quand on arrive à un niveau où l'on doit s'interroger sur des thèmes aussi bizarres 

que les influences de la doctrine sur la jurisprudence, il faut aussi y mettre la forme 

Bon courage.